



AVIS

RESULTATS DEFINITIFS DU CONCOURS D'ACCES AUX INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE SANTE

SESSION DU 24 JUIN 2018

Il est porté à la connaissance des candidats dont les noms figurent sur les listes principales ci-jointes, qu'ils sont admis définitivement au concours d'accès aux Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de Santé, session du 24 Juin 2018. Ces candidats doivent se présenter aux instituts où ils sont admis pour s'inscrire le lundi 10 septembre 2018 à partir de 08h30, munis des pièces suivantes :

- L'original du relevé de notes ;
- L'original du diplôme ou de l'attestation de scolarité ;
- Une copie légalisée du permis de conduire pour les techniciens ambulanciers ;
- Une copie légalisée de la CNI ;
- Deux extraits d'acte de naissance ;
- Trois (03) photos récentes

Il est à signaler que les candidats admis non inscrits dans un délai de cinq (5) jours, à compter du 10 Septembre 2018, seront éliminés définitivement et remplacés par les candidats de la liste d'attente.

Cet avis tient lieu de convocation.

NB: Les candidats dont les noms figurent sur les listes d'attente seront convoqués le 19 Septembre, selon l'ordre de mérite, pour le remplacement des candidats absents selon le nombre des postes vacants. *PC*

Pour le Ministre de la Santé
et par Délégation
Le Secrétaire Général
Pr. Hicham NEJMI

